Consignes de sécurité à respecter sur le Centre de tri NICOLLIN SAS

Arrivée / départ sur le site :

Pour les visiteurs arrivant en bus ou à pied, un portillon équipé d'un interphone permet d'annoncer votre arrivée.
Respecter la signalisation en place (panneaux et marquages au sol) pour les déplacements en véhicules ou à pied sur le site.
Le groupe de visite est constitué de **30 personnes au maximum** pour les scolaires et **20 personnes maximum** pour les autres groupes.
Pour les **enfants**, l'âge minimum est de **7** - **8** ans (niveau CE1). Ils sont obligatoirement encadrés par **deux** adultes.

Sur le circuit de visite :

Respecter les consignes de sécurité du site :
- Toute récupération d'objet est strictement interdite dans l'enceinte de l'usine.
- Il est interdit de fumer sur le site.
- Les photographies et les films sont interdits au sein de l'établissement.
- Il est interdit de manger sur le site.



Afin d'assurer une bonne visite, les visiteurs doivent respecter les consignes suivantes :
- En aucun cas les visiteurs **ne doivent circuler non accompagnés** par un agent de la société NICOLLIN SAS, ni emprunter les voies de circulation réservées aux camions.
- Ne pas **toucher les déchets et les machines**.
- Ne pas **enjamber les rambardes**.
- **Rester groupés** pendant toute la visite, l'animateur précède toujours le groupe et les accompagnateurs doivent contenir le groupe.
- **Ne jamais laisser un enfant s'éloigner** du groupe. En cas de nécessité, **accompagner l'enfant** pour tout déplacement (toilettes…)
- Les déplacements au sein de l'usine se font dans le calme, sans courir, afin de ne pas gêner les agents dans leur travail ni le bon fonctionnement de l'usine.
- L'exploitant de l'usine prévient le responsable de la visite en cas de modifications pouvant affecter les conditions de sécurité des visiteurs sur le site.
- Il est recommandé de prévoir une tenue vestimentaire adaptée (chaussures de marche, vêtements pratiques …).
- Il est préconisé que les personnes souffrant d'allergie ou d'asthme apportent leurs médicaments.
- **Le responsable de la visite peut arrêter la visite pour une personne ou un groupe complet si les consignes ne sont pas respectées ou si le comportement d'une ou plusieurs personnes est de nature à compromettre la sécurité du groupe ou le bon fonctionnement de la visite.**

Conduite à tenir :



En cas d'incendie : suivre les consignes de l'animateur qui dirigera le groupe vers l'issue de secours la plus proche.

En cas d'accident : avertir l'animateur qui prendra les dispositions nécessaires en commençant par prévenir les secours.

Je soussigné(e), Madame, Mademoiselle, Monsieur, (1) _____ ,
(Fonction : _____) avoir pris connaissance des consignes de sécurité citées ci-dessus et m'engage à les respecter.
Si les consignes venaient à ne pas être respectées, l'animateur peut alors prendre la décision d'arrêter la visite.

A _____, le _____ Signature,

(1) Rayer la mention inutile